

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

88004

Déclaration de Maladie : N° P19- 0000836

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07365

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MESQUIDI HASSAN Date de naissance : 20/03/66

Adresse : 22 Rue Med Elie Hay Ennaia Casab

Tél. : 0668170431 Total des frais engagés : 1374,5 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/08/2021

Nom et prénom du malade : MESQUIDI HASSAN Age: 55 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL a récidivé

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/08

Signature de l'adhérent(e) :



2 OCT. 2021
ACQUA
Le 12/10/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/08/2021	Visite		4300,00 DH	Dr. BOURA Ahmed Oncologue 173, Rue 15, Hay Salla, Oulfa, Casablanca dr.boura@gmail.com +212 6191 43 37

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTICAL W. Rue des Rosiers, 11522 Annaba - Alg. Patente:34808	05/08/21	324.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CULFA Dr. GUESSOUS ABELA Rte Sidi El Khadir 38, Quartier Industriel El Wifak Ferraya - Culfa - CASABLANCA Labo.culfa@gmail.com - Tél: 05 22 69 34 30	06/08/2021	B : 0 + PL	LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CULFA Dr. GUESSOUS ABELA Rte Sidi El Khadir 38, Quartier Industriel El Wifak Ferraya - Culfa - CASABLANCA Labo.culfa@gmail.com - Tél: 05 22 69 34 30

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d...

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

HASSAN
MESOUDI

P.P.V. 79,70
0 79,70

Le: 05/08/2021

55 Ans
80 kg

ORDONNANCE

- 1) TAVANIC 500 mg
X2 0-1-0 1/jr
- 2) Zithromax 500 mg N°2
0-1-0 1/jr
- 3) Predi 20 mg

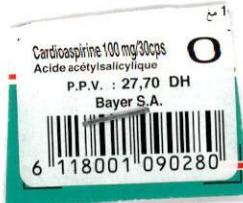
- 4) Vit C 500 mg
- 5) Zantac 45 mg
- 6) Cardizem 150 mg
- 7) D-Lysine forte

- 8) Odelon 1g
- 9) Odelon 2g *
- 10) Lovemex 0.4

1-0-1 1/jr

324,50

15
HANNAH AL WILAYA
67, RUE DES ROSES A COTE DE
Majlis Al Anbar - Beausejour
Ref: 0522368930 - Casablanca
Patente: 34808192



PPV: 49,60 DH
LOT: 20J26
EXP: 10/2023

Vita C 1000®

PPV 15DH30
EXP 05/2024
LOT 11026 11

ZIN

PPV 40DH90

MASSAN
MESOUDI

Le: 05/08/2021

ORDONNANCE

Test Covid-19

PCR



INPE : 
093063485

IF : 25217552
ICE : 002070777000015

FACTURE N°: 210800166

CASABLANCA le 06-08-2021

M. Hassan MESOUDI
Prescripteur : Dr AHMED BROUK

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Coefficient
	COVIDPCR	550

Total des B : 0

TOTAL DOSSIER : 750.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : sept cent cinquante dirhams .

Dr Abla GUESSOUS



Prélèvement à Domicile sur Rendez-vous

طريق ميدى الخديبر، 33، الحي الصناعي الوكان فرارا - الأئمة - الدار البيضاء -
✉ labo.oulfa@gmail.com ☎ 0522 69 34 30 ☎ 0522 69 34 30
ICE: 00207077700015 / IF: 25217552 / PATENTE: 35000425

Date du prélèvement :

à heure non communiquée

Date d'édition du CR : 10-08-2021

Code patient : 20210806011

Né(e) le : 20-03-1966 (55 ans)



M. Hassan MESOUDI

Dossier N° : 20210806011

Prescripteur : Dr AHMED BROUK

PCR-RT SARS COV-2

Nature de prélèvement : nasopharyngé

Résultat

CT (Threshold Cycle)

CIN:

Résultat POSITIF: ARN viral SARSCoV-2 détecté.

35

BK14696

- La sensibilité des test RT-PCR utilisés pour le SARS-CoV 2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue.
- Le prélèvement nasopharyngé peut également être réalisé à domicile selon les normes d'hygiène en vigueur. Veuillez contacter le 06 95 09 47 65



LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES OULFA
Dr. GUESSOUS ABLA
Rte Sidi El Khadir 33, Quartier Industriel
El Wifak Ferrara - Oulfa - CASABLANCA
Labo.oulfa@gmail.com - Tel.: 05 22 65 34 30



Validé par : **Dr Abla GUESSOUS**

Page 1 / 1

Prélèvement à Domicile sur Rendez-vous